

2024-5025
2025-11-06

Étiquette

GROUPE

15

HERBICIDE

AVADEx® LIQUID EC HERBICIDE

Herbicide sélectif pour le désherbage en présemis dans les céréales, les oléagineux et les légumineuses.

Avertissement, contient l'allergène soja.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

N.º D'HOMOLOGATION 16759 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : TRIALLATE – 480 g/L

Concentré émulsifiable

Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette seulement.
Lire l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si les conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement le contenant sans l'ouvrir.

CONTENU NET : 10 L – VRAC

Gowan Company, L.L.C.
P.O. Box 5569
Yuma, Arizona
85366-5569
1-800-960-4318

MISES EN GARDE**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
COMBUSTIBLE****PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX.****PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.**

Ne pas utiliser, verser, répandre ni entreposer près d'une source de chaleur ou des flammes.

Ne pas avaler.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine fermée. De plus, pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation, portez soit un respirateur doté d'une cartouche d'élimination des vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

Appliquer uniquement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation et d'activité humaine, telles que des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Délais de sécurité

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient des distillats de pétrole actifs et aromatiques, toxiques pour les organismes aquatiques.

Ruissellement : Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage : Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Volatilisation: Pour minimiser les rejets de triallate dans l'environnement en raison de la volatilisation, le triallate ne doit être appliqué que lorsque la température du sol est de 4 °C ou moins. Pour réduire davantage la volatilisation dans l'atmosphère, l'incorporation dans le sol doit avoir lieu en même temps que l'application.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements

contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

S'il faut recourir à de l'aide médicale : Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Traiter selon les symptômes.

POUR LES URGENCES MÉDICALES METTANT EN CAUSE CE PRODUIT, APPELER 1-888-478-0798.

En cas d'INCENDIE, utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du CO₂.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. CRAINT LE GEL. ENTREPOSER À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À 0 °C.

Le gel favorise la formation de cristaux qui se déposent au fond du contenant. Si le produit a gelé, placer le contenant dans une pièce chaude (22 °C) puis l'agiter doucement un nombre de fois pendant plusieurs jours pour faire dissoudre les cristaux. Garder fermé le contenant d'herbicide Avadex Liquide EC pour éviter les déversements, l'évaporation et la contamination. Éviter de contaminer les semences, les produits alimentaires et les aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS RECHARGEABLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme

provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Livret

GROUPE

15

HERBICIDE

VADEX® LIQUID EC HERBICIDE

Herbicide sélectif pour le désherbage en présemis dans les céréales, les oléagineux et les légumineuses.

Avertissement, contient l'allergène soja.

MODE D'EMPLOI COMPLET

COMMERCIAL (AGRICOLE)

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N^o D'HOMOLOGATION 16759 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : TRIALLATE – 480 g/L

Concentré émulsifiable

Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette seulement.

Lire l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si les conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement le contenant sans l'ouvrir.

CONTENU NET : 10 L – VRAC

Gowan Company, L.L.C.
P.O. Box 5569
Yuma, Arizona
85366-5569
1-800-960-4318

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS COMBUSTIBLE PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.

Ne pas utiliser, verser, répandre ni entreposer près d'une source de chaleur ou des flammes. Ne pas avaler.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine fermée. De plus, pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation, portez soit un respirateur doté d'une cartouche d'élimination des vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

Appliquer uniquement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation et d'activité humaine, telles que des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Délais de sécurité

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient des distillats de pétrole actifs et aromatiques, toxiques pour les organismes aquatiques.

Ruissellement : Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage : Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Volatilisation: Pour minimiser les rejets de triallate dans l'environnement en raison de la volatilisation, le triallate ne doit être appliqué que lorsque la température du sol est de 4 °C ou moins. Pour réduire davantage la volatilisation dans l'atmosphère, l'incorporation dans le sol doit avoir lieu en même temps que l'application.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de

procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

S'il faut recourir à de l'aide médicale : Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Traiter selon les symptômes.

POUR LES URGENCES MÉDICALES METTANT EN CAUSE CE PRODUIT, APPELER 1-888-478-0798.

En cas d'INCENDIE, utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du CO₂.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIEN.

Ce produit est recommandé pour la suppression de la folle avoine dans le blé (printemps et dur), l'orge, le colza (y compris le canola), le lin (sauf les variétés à faible teneur en acide linoléique), la moutarde blanche ou brune et moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), les betteraves à sucre, les graines à canaris, les pois (secs et de plein champ), lentilles, pois chiches et sarrasin seulement. Ne pas traiter d'autres récoltes avec ce produit car il pourrait les endommager.

Ce produit peut être appliqué à l'automne ou au printemps, selon les recommandations figurant sur la présente étiquette. Le semis peut avoir lieu avant ou après le traitement et l'incorporation au printemps, selon la récolte semée. Les traitements incorporés avant le semis suppriment habituellement la folle avoine plus efficacement que les traitements incorporés après le semis.

Cet herbicide ou tout mélange en réservoir de cet herbicide doit être appliqué sur le sol et incorporé avant la germination des mauvaises herbes. Si les mauvaises herbes ont émergé avant l'application, elles doivent être supprimées par travail du sol.

L'équipement d'épandage doit être convenablement réglé. L'application de l'herbicide Avadex Liquide EC à une dose excessive risque d'endommager la récolte, tandis qu'une application trop faible peut donner une suppression médiocre de la folle avoine. Avant d'appliquer ce produit, il faut s'assurer que le sol a été suffisamment travaillé. Les sols argileux peuvent nécessiter un travail supplémentaire d'ameublissement. L'application sur un champ humide, grumeleux, rugueux ou sillonné donnera une suppression moindre de la folle avoine et rendra la récolte clairsemée. Voir la section « Préparation du sol » pour des précisions.

Il faut incorporer ce produit dans le sol le plus rapidement possible le jour du traitement. La profondeur d'incorporation ne doit pas dépasser 5 cm puisque l'éventuelle dilution du produit

pourrait réduire l'efficacité de la suppression des mauvaises herbes et accroître le risque de dommages à la récolte. Voir la section « Incorporation » pour des précisions.

Lorsqu'on utilise l'herbicide Avadex Liquide EC, il est bon de laisser une bande non traitée qui permettra d'évaluer l'efficacité du traitement. Pour ce faire, enlever 2,5 à 5 cm de sol à la surface au moment de la germination et compter le nombre de plants de folle avoine qui ont été détruits. Le produit est absorbé principalement par les rhizomes de la folle avoine qui pousse dans la couche traitée du sol. La folle avoine est habituellement supprimée avant son émergence. Parfois, surtout dans des conditions de sécheresse, de basse température du sol ou une combinaison des deux, une partie des plants de folle avoine peut émerger et atteindre le stade de 3 ou 4 feuilles avant de mourir.

Une pluie d'au moins 1,5 centimètre dans les 2 semaines suivant un traitement au printemps est requise pour donner le meilleur rendement.

Lorsque la température du sol demeure froide longtemps durant la germination, ou lors d'une extrême sécheresse au printemps, le produit risque de ne pas conserver son plein rendement de suppression de la folle avoine.

Légumineuses contre-ensemencées : Ce produit peut être utilisé sur les cultures indiquées sur l'étiquette qui sont contre-ensemencées de légumineuses fourragères comme la luzerne, le trèfle et la minette, pourvu que les légumineuses ne servent pas de fourrage vert haché, d'ensilage ou de foin l'année du semis.

REMARQUE

Un éclaircissement a été observé dans les champs de blé après un traitement dans des conditions de forte pluie, de température froide entre l'application et l'émergence de la récolte ou une combinaison des deux. Habituellement, on peut éviter l'éclaircissement en traitant après le semis au printemps ou le minimiser LORSQUE LA SEMENCE EST ENFOUÏE À UNE PROFONDEUR ENTRE 1,5 ET 2,5 CENTIMÈTRES SOUS LA COUCHE DE SOL TRAITÉE À L'HERBICIDE AVADEX LIQUIDE EC. Règle générale, l'éclaircissement est plus que compensé par le travail du sol et les rendements plus élevés.

On peut constater un certain éclaircissement sur les collines arrondies.

L'avoine comestible ne doit pas être semée lorsque l'herbicide Avadex Liquide EC a été utilisé l'année précédente. Il se peut que la rémanence du produit soit suffisante pour endommager cette récolte.

ATTENTION : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

Mélange en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Gowan Company au 1-800-960-4318 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette

étiquette.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Avadex Liquide EC, herbicide du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Avadex Liquide EC et à d'autres herbicides du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide Avadex Liquide EC ou les herbicides du même groupe 15 avec des herbicides qui appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance;
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Gowan Company au 1-800-960-4318 ou à www.gowanco.com.

MÉLANGE ET APPLICATION

Les herbicides peuvent ne pas se mélanger uniformément dans un engrais liquide pulvérisable ou les composantes peuvent se dissocier trop rapidement pour qu'ensemble ces herbicides aient une utilité raisonnable. Cette dissociation peut venir des caractéristiques particulières

des différents engrais liquides. Il faut toujours déterminer à l'avance la compatibilité de ce produit avec l'engrais liquide pulvérisable en les mélangeant proportionnellement mais en petites quantités. Si de gros flocons, des boues, des gels ou d'autres précipités se produisent, ne pas utiliser le vecteur en question avec ce produit dans un même réservoir de pulvérisation.

Pour un traitement généralisé, appliquer l'herbicide Avadex Liquide EC ou le mélange en réservoir dans au moins 90 litres d'eau ou de vecteur engrais liquide pulvérisable (p. ex., le 28-0-0) par hectare.

Si la pulvérisation a lieu lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h, il en résultera une perte du produit ou du mélange en réservoir, ce qui peut donner une moins bonne suppression de la folle avoine.

Ajouter ce produit ou le mélange en réservoir indiqué sur l'étiquette dans le vecteur approprié, comme suit :

1. Remplir le réservoir aux trois quarts avec le vecteur.
2. Ajouter soigneusement la quantité appropriée du produit ou du mélange en réservoir tout en mélangeant.
3. Finir de remplir le réservoir avec le vecteur. Retirer immédiatement le boyau du réservoir afin d'éviter de siphonner le contenu du réservoir dans la source du vecteur. Continuer de bien mélanger sans arrêt jusqu'à ce que le contenu du réservoir ait été pulvérisé.

REMARQUE : En cas de sédimentation du mélange, il faut recommencer à mélanger vigoureusement pour rétablir la suspension avant de poursuivre la pulvérisation.

4. La soupape de dérivation du pulvérisateur doit rester en position ouverte avant et durant l'application.

Avant la pulvérisation, vérifier tous les raccords du boyau et les rajuster, s'il le faut. Régler la hauteur de la rampe de pulvérisation dans le champ afin d'uniformiser la distribution du produit sur le sol. Éviter de chevaucher les bandes pulvérisées puisque cela doublerait la dose recommandée et risquerait d'endommager la récolte. La pression ne doit pas dépasser 200 kPa; elle doit être tout juste suffisante pour donner une pulvérisation uniforme. Ne pas utiliser un pulvérisateur sans rampe car la distribution de l'herbicide Avadex Liquide EC serait inégale. Après l'utilisation, rincer le pulvérisateur à grande eau.

Changer promptement tout vêtement mouillé par un déversement accidentel du produit ou par les embruns. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

PRÉPARATION DU SOL

Il faut ameublir le sol avant d'appliquer ce produit. Tout travail en profondeur du sol au moyen d'un cultivateur ou d'une herse à doubles disques doit être effectué avant d'appliquer ce produit. L'application du produit sur un sol dont le couvert consiste en 30 % ou plus de résidus réduira l'efficacité de la suppression de la folle avoine. Si la quantité de résidus est excessive, il faut travailler davantage le sol afin d'en réduire la couverture à un niveau acceptable avant l'application.

Si le sol est excessivement humide ou grumeleux, rendant ainsi difficile une incorporation convenable, il pourrait nécessiter un travail supplémentaire au moyen d'un matériel approprié avant l'application et l'incorporation afin d'améliorer l'état du sol. Si la surface reste sillonnée, il est recommandé de travailler le sol en conséquence avant l'application afin d'éliminer le problème et d'assurer une distribution uniforme de l'herbicide.

INCORPORATION

Pour supprimer la folle avoine, ce produit ou tout mélange en réservoir doit être incorporé dans le sol au moyen d'un appareil de travail du sol approprié. Deux opérations d'incorporation à angle droit sont nécessaires pour bien répartir le produit dans le sol. La première incorporation doit être faite dans les plus brefs délais le jour de l'application, tandis que la deuxième incorporation peut avoir lieu juste après ou plus tard, selon le moment de l'application. Voir les sections « Incorporation à l'automne » et « Incorporation au printemps » dans ce livret pour des précisions.

La profondeur d'incorporation ne doit pas dépasser 5 cm. À cette fin, l'équipement de travail du sol doit être réglé à une profondeur maximale de 7,5 à 10 cm. Une incorporation peu profonde est nécessaire pour empêcher de diluer le produit, autrement cela donnerait une moins bonne suppression de la folle avoine et risquerait d'endommager la récolte.

Le travail par herse à dents ne donne pas une bonne incorporation dans un sol compacté qui empêche la pénétration des dents, fait sauter la herse ou lorsque des résidus trop abondants s'accumulent sous la herse.

INCORPORATION À L'AUTOMNE

Ce produit doit être incorporé selon les directives figurant à la section « Incorporation » de la présente étiquette.

Pour les applications à l'automne, une seule incorporation est requise. La deuxième incorporation peut avoir lieu à l'automne (avant le gel du sol) ou au printemps. Voir la section « Incorporation au printemps » pour des précisions.

INCORPORATION AU PRINTEMPS

Présemis

Ce produit doit être incorporé selon les directives figurant à la section « Incorporation » de la présente étiquette.

Ce produit peut être incorporé avant de semer toute récolte indiquée sur la présente étiquette. Voir la section « Mode d'emploi » pour les exceptions.

La deuxième incorporation peut avoir lieu en tout temps avant l'émergence de la récolte. Si la deuxième incorporation est faite après le semis, il faut régler la herse ou autre équipement de travail du sol à une profondeur convenable pour ne pas perturber les semences.

Si la surface reste sillonnée, il est recommandé de travailler le sol en conséquence avant l'application afin d'éliminer ce problème et d'assurer une distribution uniforme de l'herbicide.

Après le semis

Ce produit doit être incorporé selon les directives figurant à la section « Incorporation » de la présente étiquette.

Ce produit peut être incorporé après le semis de toute récolte indiquée sur la présente étiquette. Voir la section « Mode d'emploi » pour les exceptions.

Semer à une profondeur de 5 à 7,5 cm, puis faire immédiatement une incorporation peu profonde (4 à 5 cm) au moyen d'un appareil approprié, p. ex., une herse. Si une céréale a été semée, assurez-vous qu'il y a un espace d'au moins 1,5 cm entre les graines et la profondeur d'incorporation.

La deuxième incorporation doit être effectuée à angle droit par rapport à la première incorporation, à un moment ou l'autre avant l'émergence de la récolte.

Régler l'équipement d'incorporation à une profondeur telle que les semences ne seront pas perturbées.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets

Les doses supérieures recommandées pour ce produit doivent être utilisées dans les sols dont la teneur en matières organiques est supérieure à 4 %.

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS manipuler plus de 189 kg m.a./j (394 L pour Avadex Liquide EC). Les mélanges doivent être préparés dans un système fermé de mélange et de chargement. Les préposés à l'application qui utilisent un équipement au sol doivent travailler en cabine fermée.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fine/moyen/grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat vulnérable le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (prairies, forêts, brise-vents, terres à bois, haies, zones riveraines, pâturages, grands pâturages libres ou zones arbustives), d'un habitat d'eau douce (lacs, rivières, ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, réservoirs ou milieux humides) ou d'un habitat estuarien/ marin.

Méthode d'application	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :			
	Habitat aquatique d'une profondeur de :			Habitat terrestre
	moins de 1 m	1-3 m	plus de 3 m	
Pulvérisateur agricole	5	2	1	5
Pulvérisateur au sol avec écrans	2	1	0	2
Pulvérisateur au sol avec cônes	4	1	0	4

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon

les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Application à l'automne

L'application de ce produit à l'automne doit avoir lieu après le 1^{er} octobre mais avant le gel du sol. Toute application faite avant le 1^{er} octobre peut réduire l'efficacité de l'herbicide. Voir les sections « Préparation du sol » et « Incorporation » figurant sur la présente étiquette pour des précisions.

TAUX D'HERBICIDE AVADEX LIQUIDE EC (L/ha) TRAITEMENT À L'AUTOMNE				
Matière organique				
Culture	< 2 %	2 à 4 %	> 4 %	Profondeur d'semis
Blé (printemps et dur)	2,5	2,9	3,5	5 à 7,5 cm*
Orge, graine à canaris	2,5	2,9	3,5	5 à 7,5 cm*
Colza, lin**, la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), betteraves à sucre	2,9	3,5	4,6	Au choix
Pois chiches et lentilles	2,5	2,9	3,5	Au choix
Pois des champs	2,9	3,5	4,6	Au choix

* Les semences doivent être enfouies sous la couche de sol traité. LA PROFONDEUR DU SEMIS NE DOIT PAS DÉPASSER 7,5 cm.

** Sauf les variétés à faible teneur en acide linoléique.

Application au printemps

Ce produit peut être appliqué avant ou après le semis des récoltes indiquées sur l'étiquette, sauf les exceptions figurant dans le tableau ci-dessous. Pour les applications avant le semis, semer à la profondeur appropriée immédiatement ou jusqu'à 3 semaines après le traitement. En général, la suppression de la folle avoine est plus efficace lorsque l'application a lieu avant le semis.

Pour les traitements après le semis, l'application et les incorporations doivent être effectuées avant l'émergence de la culture. Pour les traitements après le semis, on obtient la meilleure suppression de la folle avoine lorsque l'application et l'incorporation initiale sont faites le plus rapidement possible après le semis.

Voir les sections « Préparation du sol » et « Incorporation » dans ce livret pour des précisions.

TAUX D'HERBICIDE AVADEX LIQUIDE EC (L/ha) TRAITEMENT AU PRINTEMPS				
Matière organique				
Culture	Période d'application	4 % ou moins	Plus de 4 %	Profondeur d'semis
Blé (printemps et dur)	Présemis**	2,5	2,9	5 à 7,5 cm*
	après le semis	2,9	3,5	5 à 7,5 cm*
Orge, graine à canaris	Présemis et après le semis	2,9	3,5	5 à 7,5 cm*

Colza, lin ^{***} , la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), betteraves à sucre	Présemis	3,5	4,6	Au choix
Pois chiches et lentilles	Présemis	2,9	3,5	Au choix
Pois (secs)	Présemis	3,5	3,5	Au choix

* Les semences doivent être enfouies sous la couche de sol traité. LA PROFONDEUR DU SEMIS NE DOIT PAS DÉPASSER 7,5 cm.

** NE PAS APPLIQUER ce produit avant d'ensemencer du blé dans les sols dont la teneur en matières organiques est égal ou inférieur à 4 % (sol brun, brun foncé ou gris forestier) lorsqu'un semoir à disque est utilisé pour le semis. Si un semoir pneumatique est utilisé, il doit être muni d'un dispositif de contrôle pour déposer les graines exactement à la profondeur voulue, sinon la récolte pourrait être endommagée.

*** Sauf les variétés à faible teneur en acide linoléique.

Le MODE D'EMPLOI pour les utilisations décrites dans cette section de l'étiquette a été élaboré par des personnes autres que Gowan Company dans le cadre du programme d'expansion de l'étiquette pour usages mineurs demandés par l'utilisateur. Pour ces utilisations, Gowan Company n'a pas entièrement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures lorsqu'elles sont utilisées conformément à l'étiquette. L'utilisateur doit d'abord tester le produit sur une petite zone, dans les conditions locales et en utilisant des pratiques standard, pour confirmer que le produit est adapté à une application généralisée.

Sarrasin – Application à l'automne et au printemps

Pour supprimer la folle avoine (*Avena fatua*). Faire une demande par an par diffusion suivie d'une incorporation.

Doses d'HERBICIDE AVADEX LIQUIDE EC : 2,5 à 3,5 L/Ha (Utiliser le tableau des doses d'application de l'étiquette principale pour connaître la dose en fonction du type de sol spécifique et de la saison d'application).

Volume de pulvérisation : minimum 90 L d'eau/ha

L'alpiste des Canaries annuelle

Des graines annuelles d'alpiste des Canaries peuvent être récoltées pour la consommation humaine. Pour la suppression et la répression des mauvaises herbes étiquetées. Faire une application par an avant l'ensemencement, suivie de l'incorporation.

Doses d'HERBICIDE AVADEX LIQUIDE EC :

2,5 à 3,5 L/Ha (Utiliser le tableau des doses d'application de l'étiquette principale pour connaître la dose en fonction du type de sol spécifique et de la saison d'application).

Volume de pulvérisation : minimum 90 L d'eau/ha

RÉFÉREZ-VOUS À L'ÉTIQUETTE DE L'HERBICIDE AVADEX LIQUIDE EC POUR PLUS DE DÉTAILS ET LES RESTRICTIONS DE CULTURE EN ROTATION SUR L'ÉTIQUETTE COMPLÈTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

AVADEX LIQUIDE EC PLUS TREFLAN® OU RIVAL®

L'herbicide Avadex Liquide EC peut être mélangé avec l'herbicide Treflan ou l'herbicide Rival pour supprimer la folle avoine ou le mil sauvage (sétaire verte et glauque).

On peut appliquer ce mélange en réservoir après le semis du blé et de l'orge seulement. Voir les sections « Préparation du sol », « Mélange et application » et « Incorporation » dans ce livret pour des précisions.

Taux d'application

Appliquer l'herbicide Avadex Liquide EC à la dose recommandée dans la section « Mode d'emploi », puis mélanger en réservoir avec l'herbicide Treflan ou l'herbicide Rival à la dose indiquée dans le tableau suivant :

TAUX DE TREFLAN (L/ha)		
TENEUR EN MATIÈRE ORGANIQUE		
Groupe de texture du sol*	4 % ou moins	Plus de 4 %
Grossière et moyenne	1,1	1,5
Fine	1,5	1,5

TAUX DE RIVAL (L/ha)		
TENEUR EN MATIÈRE ORGANIQUE		
Groupe de texture du sol*	4 % ou moins	Plus de 4 %
Grossière et moyenne	1,21	1,65
Fine	1,65	1,65

* Consulter le tableau suivant pour déterminer le groupe de texture du sol auquel correspond le sol à traiter :

Groupe de texture du sol	Texture du sol
Grossière	sable, sable loameux, loam sableux
Moyenne	loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux
Fine	loam limono-argileux, loam argileux, argile sableux

ATTENTION

- Voir les étiquettes de l'herbicide Treflan ou l'herbicide liquide Rival pour d'autres mises en garde.
- La profondeur du semis doit être entre 5 et 7,5 cm. LA PROFONDEUR DU SEMIS NE DOIT PAS DÉPASSER 7,5 cm.

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE mettant en cause ce produit, appeler 1-888-478-0798.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

CRAINT LE GEL. ENTREPOSER À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À 0 °C.

Le gel favorise la formation de cristaux qui se déposent au fond du contenant. Si le produit a gelé, placer le contenant dans une pièce chaude (22 °C) puis l'agiter doucement un nombre de fois pendant plusieurs jours pour faire dissoudre les cristaux.

Garder fermé le contenant d'herbicide Avadex Liquide EC pour éviter les déversements, l'évaporation et la contamination.

Éviter de contaminer les semences, les produits alimentaires et les aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS RECHARGEABLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.